



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3430^e séanceJeudi 29 septembre 1994, à 18 h 30
New York

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
OCT 03 1994

Provisoire

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :		
Argentine		M. Cárdenas
Brésil		M. Sardenberg
Chine		M. Wang Xuejian
Djibouti		M. Dorani
États-Unis d'Amérique		Mme Albright
Fédération de Russie		M. Lavrov
France		M. Mérimée
Nigéria		M. Egunsola
Nouvelle-Zélande		M. van Bohemen
Oman		M. Al-Sameen
Pakistan		M. Marker
République tchèque		M. Rovensky
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		M. Gomersall
Rwanda		M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Lettre datée du 27 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1994/1107)

La séance est ouverte à 18 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

**Lettre datée du 27 septembre 1994, adressée au
Président du Conseil de sécurité par la
Représentante permanente des États-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations
Unies (S/1994/1107)**

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la décision prise à la 3429e séance, j'invite le représentant d'Haïti à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Fréchette (Canada) et M. Manzanares Veloz (Venezuela) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/1109, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Haïti, et le Venezuela.

Le premier orateur est le représentant d'Haïti. Je lui donne la parole.

M. Longchamp (Haïti) : J'éprouve un réel plaisir à prendre part à cette réunion du Conseil consacrée à l'examen de la question concernant Haïti. C'est qu'après trois longues années marquées par des désillusions et de fausses espérances, l'évolution positive que nous observons depuis bientôt deux semaines de la situation en Haïti nous autorise à être optimistes et à croire que le drame du peuple haïtien touche à sa fin.

L'arrivée en Haïti le 19 septembre dernier des premiers éléments de la force multinationale autorisée par la résolution 940 (1994) du Conseil, a permis en effet la reprise du processus de restauration de la démocratie selon l'Accord de Governors Island, processus qui, depuis la retraite malheureuse du Harlan County le 11 octobre de l'année dernière, s'était pratiquement enlisé.

Hier, pour la première fois depuis le coup d'État, le Parlement constitutionnel a pu se réunir sur convocation du Président Aristide, pour commencer l'examen d'un projet de loi d'amnistie.

Ce matin, le maire de Port-au-Prince, M. Evans Paul, a repris ses fonctions après en avoir été empêché par les attachés et les membres du groupe paramilitaire FRAPH, qui ont attenté à sa vie.

Le désarmement de l'armée ainsi que des forces paramilitaires a commencé. Des armes de gros calibre ont été confisquées. Le comportement de la police s'est sensiblement amélioré.

Le peuple haïtien, que la répression brutale des militaires a forcé soit à se taire soit à fuir pour échapper à la mort, recommence à s'exprimer et à exercer ses droits fondamentaux. Des manifestations d'appui au retour du Président Aristide se tiennent partout dans le pays. Aujourd'hui l'espoir renait en Haïti.

Mon Gouvernement, qui a toujours souhaité ces développements, est pleinement satisfait de ce nouveau cours des événements.

Cette évolution positive a conduit le Conseil de sécurité à examiner la levée des sanctions imposées par ses résolutions 841 (1993), 873 (1993) et 917 (1994). Cette

mesure devra cependant prendre effet après le retour en Haïti du Président Jean-Bertrand Aristide.

Mon Gouvernement appuie cette décision, que le Président Jean-Bertrand Aristide a d'ailleurs invité le Conseil à considérer dans sa déclaration du 25 septembre écoulé. Nous souhaitons vivement que les membres du Conseil adoptent unanimement le projet de résolution dont il est saisi.

Nous sommes aujourd'hui près du but que nous poursuivons depuis trois ans : le départ des auteurs du coup d'État et le retour du Président Aristide. Mais nous n'avons pas encore atteint cet objectif. Ce serait naïf — voire irresponsable — de notre part de crier victoire alors que les militaires sont encore à la tête du pays. Il faut s'attendre à des manœuvres de leur part pour une nouvelle fois ne pas respecter leurs engagements.

Malgré la présence de la Force multinationale, les actes de violence à l'endroit de la population se poursuivent. Les forces paramilitaires continuent de semer la mort. Le peuple haïtien continue à payer de sa vie le rétablissement de la démocratie en Haïti. Aujourd'hui, il y a quelques heures, à Port-au-Prince, le FRAPH a fait de nouvelles victimes. Une grenade a été lancée sur une foule qui manifestait après l'installation du maire de Port-au-Prince, causant trois morts et une dizaine de blessés graves. Ce grave incident montre la nécessité pour la Force multinationale d'accélérer le désarmement en vue de créer l'environnement stable et sûr qui devra permettre la réconciliation nationale tant souhaitée.

Le retour en Haïti du Président Aristide dans les prochains jours pour reprendre ses fonctions sera rendu possible par la décision de la communauté internationale de soutenir le peuple haïtien dans ses aspirations légitimes à une société démocratique, à un État de droit.

Mardi prochain, le Président Aristide, dans son discours à l'Assemblée générale, aura l'occasion de dire à la communauté internationale la reconnaissance du peuple haïtien pour l'appui qu'elle lui a manifesté au cours de ces trois années et pour les efforts qu'elle a déployés en vue de mettre un terme à ses souffrances.

En attendant, permettez-moi de remercier tout particulièrement le Secrétaire général de l'Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, pendant 22 mois, s'est dévoué pour trouver une solution multilatérale à la crise haïtienne.

J'adresse également mes sincères remerciements au Groupe des pays amis du Secrétaire général, aux pays de la communauté caraïbienne, aux pays contributeurs à la force multinationale, et à la Mission des Nations Unies en Haïti.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est la représentante du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Fréchette (Canada) : C'est avec un sentiment d'espérance que ma délégation s'adresse au Conseil aujourd'hui sur la question de la situation en Haïti. La réalisation des objectifs pour lesquels nous avons lutté depuis longtemps est proche : la fin de la tyrannie, la restauration de la démocratie et le retour du Président Aristide.

La coalition multinationale autorisée par le Conseil de sécurité s'est déployée de façon pacifique et progresse dans l'instauration d'un climat sûr et stable. Les derniers développements en Haïti sont largement positifs bien que nous ayons encore à déplorer des actes de violence contre les partisans du Président Aristide. Nous condamnons énergiquement ces récents attentats.

Comme vient de nous l'indiquer le Représentant permanent d'Haïti, le Maire de Port-au-Prince, M. Evans Paul, a repris ses fonctions aujourd'hui. À la demande du Président Aristide, le Parlement siège de nouveau pour adopter la législation prévue dans l'Accord de Governors Island, en particulier celle concernant l'amnistie et la séparation de la police et des forces armées.

Les préparatifs sont en cours pour le redéploiement de la Mission civile internationale. La semaine prochaine, une première équipe partira pour Haïti afin de préparer le déploiement de la mission des Nations Unies qui aidera les Haïtiens dans leurs efforts pour construire la paix et une société stable et démocratique.

(L'orateur poursuit en anglais)

C'est dans ce contexte prometteur que nous appuyons sans réserve le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité doit voter aujourd'hui. Son adoption signifiera la levée des sanctions dès le retour du Président Aristide. C'est là un clair signal d'espérance adressé au peuple haïtien par la communauté internationale, qui prouve ainsi qu'elle reste pleinement attachée au rétablissement de la démocratie en Haïti et est prête à aider les Haïtiens à vaincre les

problèmes qu'ils rencontreront pour assurer le redressement de leur économie. Ce texte confirme également notre message aux autorités de facto, à savoir qu'elles doivent respecter leur parole et céder la place.

Pour sa part, le Canada, à la demande du Président Aristide, a déjà levé l'embargo qu'il avait imposé unilatéralement aux services commerciaux aériens avec Haïti et aux transactions financières, à l'exception de celles concernant les dirigeants militaires et leurs partisans.

Le Canada se réjouit à la perspective du retour du Président Aristide dans un avenir proche. Nous appuyons pleinement son appel à l'esprit de réconciliation et de coopération, alors que Haïti s'apprête à reprendre la place qui lui revient de droit parmi les nations démocratiques. Au cours des trois dernières années, le Canada a fourni plus de 41 millions de dollars en aide humanitaire. Nous sommes tout à fait prêts à aider les Haïtiens à faire face à la tâche redoutable de reconstruction de leur société. Nous fournirons une aide financière et technique importante à cette fin.

Le Conseil de sécurité, par sa décision d'aujourd'hui, ouvrira la voie qui permettra à la communauté internationale, dès le retour du Président Aristide, d'aider Haïti et les Haïtiens à édifier leur avenir.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner d'abord la parole aux Membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le début de la crise en Haïti, le Brésil a toujours appuyé les efforts diplomatiques destinés à restaurer la démocratie en Haïti, pays frère, membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Notre but était clair : le rétablissement du régime constitutionnel et le retour au pouvoir du Président Jean-Bertrand Aristide par des moyens pacifiques.

Ma délégation soutient fermement l'objectif consistant à mettre fin au régime de sanctions imposées contre les autorités de facto, dès le retour au pouvoir du Président Aristide. Notre préoccupation première doit être de mettre immédiatement fin aux souffrances du peuple haïtien.

Cependant, ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Agir différemment ne serait pas, selon nous, conforme à la position bien connue adoptée par le Brésil en différentes autres occasions, notamment en ce qui concerne le plein respect du principe de non-ingérence.

Lors de la dernière réunion du Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères du Brésil a précisé clairement notre position sur cette question. La gravité de la crise en Haïti requiert l'attention soutenue de la communauté internationale mais, à notre avis, ne justifie pas le recours à la force. C'est pourquoi ma délégation éprouve quelques réserves au sujet de certains éléments du projet de résolution actuel qui vont au-delà de la question de la levée des sanctions. Nos préoccupations sont toujours les mêmes.

Le Gouvernement brésilien continuera à oeuvrer de concert avec la communauté internationale afin de parvenir rapidement à une solution pacifique de la crise. Avec le retour au pouvoir du Président Aristide, l'aide apportée à Haïti dans sa tâche de reconstruction nationale sera vitale; le Brésil est prêt à y contribuer activement.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le vote du Conseil aujourd'hui adresse un message politique énergique à Haïti. Par ce vote, la communauté internationale, une fois de plus, fait cause commune avec le peuple haïtien dans son appui au Président Aristide. Nous réaffirmons que les sanctions ne seront levées que lorsque le Président élu légitimement, M. Jean-Bertrand Aristide, rentrera en Haïti et reprendra ses fonctions.

En votant aujourd'hui sans attendre le retour du Président Aristide, la communauté internationale lance un clair message : il n'y aura aucun geste de conciliation tant que les militaires resteront au pouvoir, mais lorsque le Président Aristide sera de retour dans son pays et que la démocratie sera rétablie, Haïti pourra reprendre sa place dans la communauté des nations.

Soyons clairs : Mon gouvernement pense que voter aujourd'hui est un bon choix. En nous prononçant aujourd'hui, nous hâtons le départ des dirigeants du coup d'État, le retour du Président Aristide, et, par conséquent, le rétablissement de la démocratie en Haïti. Pour la première fois aujourd'hui, le peuple haïtien connaît un répit de la terreur dans laquelle il vit depuis le coup d'État qui a chassé le Président Aristide, le 30 septembre 1991, il y aura trois ans demain. À cet égard, nous devons souligner les efforts courageux des membres de la force multinatio-

nale déployée pacifiquement et sans effusion de sang, il y a seulement deux semaines.

Comme le Secrétaire d'État Christopher l'a déclaré ce matin devant le Conseil, ce projet de résolution renforce la démocratie haïtienne. Avec ce texte, nous accomplissons un pas essentiel vers la réalisation de nos objectifs communs : le départ du pouvoir des autorités de facto, le rétablissement du Gouvernement légitime d'Haïti et le retour du Président Aristide.

Une rude partie va maintenant commencer : Haïti se trouve à la croisée des chemins et aura besoin d'un soutien sans réserve — économique, politique et technique — de la communauté internationale. Nous devons œuvrer ensemble pour aider le peuple haïtien à reconstruire son pays. Mon gouvernement a déjà engagé des ressources à cette fin. Nous espérons que la communauté internationale apportera, à son tour, rapidement et généreusement, sa contribution pour que la démocratie puisse enfin véritablement et définitivement fleurir en Haïti.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de Russie s'abstiendra lors de la mise aux voix du projet de résolution relatif à la levée des sanctions contre Haïti. Bien que nous appuyions l'orientation humanitaire de ce texte, nous éprouvons certains doutes à l'égard de son adoption hâtive, doutes que nous avons exposés en détail lors des consultations préalables du Conseil. Cependant, nous avons décidé de ne pas émettre d'objection ou nous prononcer contre son adoption, car, en l'occurrence, il s'agit d'améliorer une situation humanitaire extrêmement difficile et de soulager les souffrances extrêmes du peuple haïtien.

Nous avons pris note de la déclaration du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Warren Christopher, et du rapport de la délégation des États-Unis au sujet des activités de la force multinationale en Haïti, présenté conformément au paragraphe 13 de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité. Nous avons également pris note que cette force fait le maximum pour instaurer la paix et la stabilité en Haïti afin de rendre possible le rétablissement d'un gouvernement démocratique et le retour du Président Aristide.

Nous sommes également préoccupés par le fait que la situation n'est toujours pas claire en ce qui concerne le retrait de la junte haïtienne, qui continue de tenir les rênes du pouvoir. Il est vrai que le projet de résolution dont le Conseil est saisi est lié au retour du Président Aristide, mais aucune date précise de ce retour n'a encore été fixée.

Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur un aspect important. Si nous sommes convaincus qu'il faut absolument adopter une approche unique et sans exception en ce qui concerne la levée des sanctions lorsqu'il s'agit de respecter les conditions que chacun doit remplir, il sera possible de clarifier les questions qui nous viennent à l'esprit; pourquoi certaines résolutions sur la levée des sanctions sont-elles examinées pendant des mois tandis que d'autres sont adoptées en deux jours, et même d'avance alors que nous ne sommes pas même certains que ces demandes ont été acceptées par le Conseil.

Il convient de rappeler que, même dans une situation aussi incontestable que la levée des sanctions imposées à la République sud-africaine, la décision du Conseil n'avait été préparée et adoptée qu'après l'application de toutes les procédures et conditions nécessaires.

Tout cela montre qu'il faut par principe élaborer dans le cadre de l'ONU un mécanisme flexible aux fins d'alléger graduellement les sanctions avant de les lever en tenant compte des réalités politiques.

La délégation russe entend faire avancer cette approche lorsque le Conseil examinera les modifications devant être apportées au régime des sanctions, compte tenu du fait que le principe «deux poids deux mesures» est inadmissible au Conseil.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/1109.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Brésil, Fédération de Russie.

Le Président (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 944 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Mérimée (France) : C'est avec un sentiment d'espoir que ma délégation a voté en faveur de cette résolution qui décide la levée des sanctions à l'encontre d'Haïti au lendemain même du retour du Président Aristide. Je me réjouis que cette résolution ait été coparrainée par le Gouvernement légal d'Haïti.

La France ne se prononce en effet jamais de gaieté de cœur en faveur de mesures coercitives à l'encontre d'un pays. Elle ne prend cette décision difficile que si elle a la certitude qu'il n'existe pas d'autres voies. Nous avons toujours dit que ces sanctions qui ont été votées en plusieurs étapes jusqu'à constituer un embargo général, si l'on excepte bien sûr les produits humanitaires, seraient levées définitivement après le retour du Président légitime. C'est une disposition qui figure d'ailleurs dans l'Accord de Governors Island, comme dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité. La situation a évolué extrêmement rapidement en Haïti. Il nous semble donc que le moment est venu de donner le signal que le retour des autorités légitimes marquera le début de la normalisation pour Haïti. Normalisation politique d'abord avec la restauration de la démocratie, normalisation économique ensuite en donnant la possibilité à ce pays de rentrer sans restriction dans le système d'échanges internationaux. L'abrogation du régime des sanctions permettra à notre avis de consolider la démocratie en assurant le développement du pays.

Je rappelle à cet égard, comme le Ministre français des affaires étrangères l'a déclaré ce matin, que nous allons également lever les sanctions que nous avions adoptées à titre unilatéral, lorsque les conditions techniques le permettront.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise a suivi attentivement l'évolution de la situation en Haïti et est pleine de compassion pour le peuple haïtien auquel les sanctions économiques infligent des souffrances.

La résolution 944 (1994) que le Conseil de sécurité vient d'adopter vise la levée de toutes les sanctions contre Haïti après le retour en Haïti de S. E. M. Jean-Bertrand Aristide, Président légitime d'Haïti, et l'application de l'Accord de Governors Island afin de soulager les souffrances du peuple haïtien et d'éliminer les obstacles au redressement économique d'Haïti. Nous saluons et appuyons cette mesure. La levée des sanctions, une fois qu'elles auront atteint les buts proposés conformément aux

dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, est dans l'intérêt de toutes les parties, notamment du peuple haïtien. Voilà ce qui a motivé notre vote pour la résolution 944 (1994).

La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité devrait, dans des situations analogues, adopter une attitude pratique pour faciliter une solution appropriée comme il l'a fait en levant les sanctions contre Haïti.

La délégation chinoise tient à exprimer des réserves sur certains éléments de la résolution 944 (1994) concernant l'envoi d'une force multinationale en Haïti. Pour nous, cette proposition est inacceptable. La Chine a toujours respecté fidèlement les buts et principes de la Charte des Nations Unies et s'oppose à toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et au recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Elle demeure convaincue que le seul moyen de parvenir à un règlement pacifique durable réside dans le dialogue et la négociation.

Nous appuyons les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial, l'Organisation des États américains et les pays d'Amérique latine dans la recherche d'une solution politique au problème d'Haïti, et espérons que l'adoption de cette résolution du Conseil de sécurité contribuera à faire avancer le processus de paix en Haïti.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu coparrainer le texte du projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. À notre avis, c'est un signe concret d'espoir, tout à fait conforme à la lettre et à l'esprit des résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité concernant Haïti.

En levant les sanctions imposées contre Haïti immédiatement après le retour du Président constitutionnel dans son pays, nous nous rapprocherons du commencement de la fin d'une étape douloureuse pour ce pays et de l'avènement de la démocratisation du peuple haïtien.

Nous formons des voeux pour que le processus engagé soit renforcé et pour qu'il évolue aussi rapidement que possible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Je voudrais tout d'abord me faire l'écho de ce qui a été dit à la séance du Conseil de sécurité qui a eu lieu ce matin avec la participation de divers ministres d'États membres du Conseil, au cours de laquelle le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Christopher, nous a informés de l'évolution de la situation en Haïti. Ces informations, qui s'ajoutent au rapport présenté au nom de la force multinationale, nous ont fourni des éléments importants qui permettront au Conseil de se faire une idée de la situation qui règne dans ce pays éprouvé des Caraïbes.

Il y a dix jours est entrée en action en Haïti une force multinationale, autorisée par le Conseil aux termes de la résolution 940 (1994). Conformément au mandat établi dans ladite résolution, cette force a pour mission de rendre possible le rétablissement des autorités légitimes haïtiennes et d'instaurer un climat sûr et stable qui permette le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et la reprise par cette dernière de ses fonctions telles que prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Ma délégation tient à rendre hommage aux 28 pays qui ont mis leurs troupes à la disposition de la force multinationale. Les efforts qu'ils ont déployés pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale en Haïti méritent la reconnaissance de cette communauté internationale qu'ils représentent.

Pendant quelque temps, il a semblé que l'action de la force multinationale allait être menée dans des circonstances dramatiques car les autorités de facto à Port-au-Prince persistaient dans leur attitude de défi à la communauté internationale et ne respectaient ni les engagements qu'elles avaient contractés aux termes de l'Accord de Governors Island ni les résolutions du Conseil de sécurité.

Fort heureusement, l'accord conclu par les autorités des États-Unis et les autorités de facto d'Haïti a modifié le contexte immédiat de l'action internationale qui était entreprise. Les acteurs principaux du régime haïtien se sont engagés à quitter leurs postes avant le 15 octobre et à coopérer avec la force multinationale dans le déroulement de ses activités. Nous espérons que, cette fois, ils respecteront leurs engagements.

L'abrogation du régime de sanctions à Haïti, après le retour du Président Aristide, était déjà prévue dans l'Accord de Governors Island. Le Conseil s'est également déclaré prêt, aux termes de la résolution 940 (1994), à réexaminer les mesures décrétées en application des résolutions 841 (1993) et 917 (1994), en vue de les rapporter

dans leur intégralité immédiatement après le retour en Haïti du Président Aristide.

Conformément à ces dispositions, nous envisageons aujourd'hui de mettre fin, par la résolution 944 (1994), aux mesures d'embargo commercial et financier imposées à Haïti, ainsi qu'aux interdictions de trafic aérien et maritime aussitôt après le retour en Haïti du Président Aristide, en vue d'alléger les conditions de vie de la population d'Haïti, qui continue de préoccuper les membres du Conseil, y compris la délégation espagnole.

L'Espagne a parrainé le projet de résolution que nous venons d'adopter avec les pays membres du «Groupe des amis» du processus haïtien, tout comme l'a fait Haïti. Nous savons que la levée des sanctions, après le retour du Président Aristide en Haïti, représentera un pas supplémentaire — un pas décisif — sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans les résolutions du Conseil et dans l'Accord de Governors Island.

La communauté internationale continuera néanmoins à suivre de très près la situation en Haïti. Conformément aux dispositions des résolutions 917 (1994) et 940 (1994), le Conseil continuera d'examiner les rapports successifs que tant les États participant à l'opération multinationale que le Secrétaire général présenteront au Conseil sur l'évolution de la situation dans ce pays.

Tant le peuple haïtien que la communauté internationale aspirent au retour du Président Aristide. Son retour doit concrétiser le rétablissement de la légitimité constitutionnelle, mais il faut bien comprendre que cela ne sera qu'un point de départ.

Dans cette entreprise, qui va commencer rapidement, le Président Aristide et les autorités légitimes d'Haïti pourront compter sur l'appui des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du personnel de l'Organisation des États américains qui, intégrés à la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), se sont acquittés d'une fonction d'importance critique en observant la situation des droits de l'homme en Haïti jusqu'à ce que, en juillet dernier, ils se voient contraints par les autorités de facto de quitter le pays. Nous espérons que le déploiement complet de cette mission deviendra rapidement une réalité, et nous savons que les Secrétaire généraux des deux organisations oeuvrent déjà à la réalisation de cet objectif.

La communauté internationale a pour tâche d'aider à la reconstruction et au développement économique et social d'Haïti. Un premier pas important a déjà été franchi aujour-

d'hui en mettant fin au régime des sanctions. Mais l'engagement de la communauté internationale ne saurait s'arrêter ici, car il ne fait que commencer.

Le 25 septembre, le Président Aristide a fait une déclaration publique dans laquelle il annonçait la convocation d'une session extraordinaire du Parlement haïtien pour examiner un projet de loi d'amnistie. Le Parlement a commencé hier ses délibérations à ce sujet. Le rétablissement de l'organe législatif haïtien est, en soi, un fait positif.

L'adoption de la loi d'amnistie doit guérir les plaies ouvertes par le coup d'État de septembre 1991. La consolidation de la démocratie est désormais la tâche qui nous

attend, tâche qui n'est pas exempte de risques ni de problèmes. Nous espérons que la volonté des Haïtiens d'affronter les uns et de régler les autres, avec l'appui de la communauté internationale, triomphera de ces obstacles importants. Nous voulons croire qu'il en sera ainsi.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 5.